

<p>Département de la MAYENNE ----- Arrondissement de CHÂTEAU-GONTIER ----- Commune de BOUCHAMPS LES CRAON ----- Date de la convocation 5 novembre 2020 ----- Date de l'affichage 5 novembre 2020</p>	<p>SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>L'an deux mil vingt, le 12 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, exceptionnellement à la salle des fêtes, en raison de la crise sanitaire liée à la propagation du coronavirus COVID -19, sous la présidence de Monsieur Jean-Eudes GAUBERT, maire</p> <p><u>Étaient présents</u> : MM BELLANGER Élise, JULLIOT Paul-Emmanuel, GONNIER Aurélie, BINAUD Fabrice, GOGUET Mickaël, DELANOË Jean-Claude, DUTERTRE Hélène, DESILLE Kévin, GAUBERT Jean-Eudes, BELLANGER Gabriel, GUILLOT Philippe</p> <p><u>Étaient absentes excusées</u> : AUBIER Alexandra, PATERNE Marion, GUIOUILIER Anaïs</p> <p>Mme Marion PATERNE a donné pouvoir à Mme Élise BELLANGER</p>	<p>Nombre de conseillers</p> <p>En exercice → 14</p> <p>Présents → 11</p> <p>Votants → 12</p> <p>quorum → 8</p>
--	--	---

Enquête publique– demande d'autorisation d'épandage de l'unité de méthanisation de la Société Méta Bio Énergies : avis du conseil municipal

Le Maire expose :

Une enquête publique est ouverte du 2 novembre au 4 décembre 2020 concernant la demande déposée par la société SAS Méta Bio Énergies à Bel Air de Combrée - 49 en vue d'obtenir une autorisation d'épandage de son unité de méthanisation.

La SAS Méta Bio Énergies située dans la zone industrielle de Bel Air de Combrée (commune d'Ombrée d'Anjou – 49) exploite une unité de méthanisation permettant la valorisation des déchets organiques locaux pour produire à la fois des énergies vertes, sous forme de chaleur, d'électricité et de fertilisants. Cette unité produit des effluents, dont la fraction liquide est valorisée en agriculture par l'intermédiaire d'un plan d'épandage.

Le nouveau plan d'épandage répondra aux enjeux nationaux prévus par la loi de Transition Énergétique pour La Croissance Verte (TELCV), à savoir :

- la production à hauteur de 32% d'énergies renouvelables à l'horizon 2030 dans la consommation finale brute d'énergie nationale
- la généralisation du tri à la source des bio déchets à l'horizon 2025.

A ce titre, Méta Bio Énergies permet de produire de l'énergie verte sous forme de chaleur naturelle et d'électricité avec le biogaz et de recycler 52 000 tonnes de bio déchets par an.

Considérant que la commune de Bouchamps Les Craon est concernée par le plan d'épandage sur les parcelles exploitées par M. Pierre CHAZÉ et M. Sébastien POINTEAU, le conseil municipal est invité à émettre un avis sur la mise en place du plan d'épandage de l'unité de méthanisation de SAS Méta Bio Énergies située à Bel –Air de Combrée,

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier, **le conseil municipal par 4 votes contre, 1 vote blanc et 7 voix pour**

- ⇒ **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** à la mise en place du plan d'épandage de l'unité de méthanisation de SAS Méta Bio Énergies située à Bel –Air de Combrée.

Le Maire expose :

Une enquête publique est ouverte du 5 novembre au 4 décembre 2020 concernant la demande déposée par la société SAS OUDON BIOGAZ, dont le siège social est situé 3, rue du Portugal à CRAON (53400) en vue d'obtenir une autorisation environnementale pour la création d'une unité de méthanisation de matières organiques d'une capacité de 385 tonnes par jour au lieu-dit « la Garenne » à Livré La Touche- 53400.

Cette unité de méthanisation permettra de produire une énergie renouvelable : le biogaz, composé essentiellement de méthane, qui sera épuré puis valorisé par injection de distribution de gaz.

Le résidu de digestion, appelé digestat, sera valorisé par épandage sur des terres agricoles.

Le plan d'épandage, constitué des terres exploitées par 74 exploitations, va permettre de valoriser environ 85 % des digestats produits par l'unité de méthanisation. Le plan d'épandage représente une mise à disposition de 7 439 ha répartis sur 50 communes de 4 départements (Mayenne, Maine et Loire, Ille et Vilaine et Loire-Atlantique). La capacité de l'unité sera de près de 140 000 tonnes par an.

Considérant que la commune de BOUCHAMPS LES CRAON est concernée par le rayon d'affichage et le plan d'épandage sur 3 exploitations Earl GALLIPORC – GAEC de la GRANDE CHESNAIE- GAEC de la BARRE, le conseil municipal est invité à émettre un avis sur la création d'unité de méthanisation de matières organiques à Livre La Touche par SAS OUDON BIOGAZ,

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier, **le conseil municipal par 4 voix contre et 8 voix pour**

- ⇒ **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** à la création par SAS OUDON BIOGAZ d'une unité de méthanisation de matières organiques d'une capacité de 385 tonnes par jour au lieu-dit « la Garenne » à Livré La Touche- 53400.

MAPA voirie des Boulais : marché de base et options

dcm 2020-11-03

Lors de la réunion de conseil municipal du 22 octobre 2020, le conseil municipal a décidé d'attribuer le marché public pour les travaux d'aménagement et de restructuration rues des Boulais - Soleil Levant et abri bus à :

→ l'entreprise PIGEON TP LOIRE ANJOU à Renazé pour l'offre de base de 26 505.13 €

Après étude des options proposées par l'entreprise attributaire du marché de travaux,

le conseil municipal a décidé de choisir les options suivantes :

- Trottoirs en enrobé 16 030.00 €
- Abri bus simple 6 689.52 €

Soit un montant total d'options de 22 719.52 €

Le marché, attribué à l'entreprise PIGEON T.P. à RENAZÉ (53800), est conclu pour un montant H.T. de 49 224.65 €.

Le conseil municipal à 12 voix POUR :

- **arrête** le projet d'aménagement d'un plateau multisports à implanter près du complexe scolaire
- **adopte** le plan de financement exposé ci-dessus pour un montant de 42 155 € H.T.
- **sollicite** pour 2021, une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Cession du terrain communal cadastré ZC n°87

Par 10 voix pour et 2 voix contre,

le conseil municipal

- **émet un avis favorable** à la cession de la parcelle cadastrée ZC n°87 d'une superficie de 802 m², sur lequel est implanté un hangar, au profit de M. Olivier CHRÉTIEN et Mme Reine-Claude LÉPINAY, domiciliés 7, route de la Boissière à BOUCHAMPS LES CRAON
- **fixe le prix de vente** à la somme de huit milles euros.

Maison d'assistantes maternelles : projet sur la commune

M. le Maire informe le conseil municipal que deux assistantes maternelles, non domiciliées sur la commune souhaiteraient créer une MAM (maison des Assistantes maternelles) sur la commune de BOUCHAMPS LES CRAON en septembre 2021.

Il paraît intéressant d'étudier ce projet pour permettre de maintenir un nombre suffisant d'assistantes maternelles sur la commune en sachant que deux des quatre assistantes maternelles exerçant sur la commune devraient cesser leur activité dans les 4 ans à venir.

Il convient donc de rechercher un lieu pour accueillir ce projet de MAM.